



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne
Courriel : fewassm@gmail.com

Procès-verbal du CA du 9 avril 2019

Présents :

Geoffrey BLAFFART, Isabelle CAMMARATA, Chantal DAMBLY, Michaël DEMELENNE, Catherine DUNGELHOEFF, Gwenaëlle LEFEBVRE, Laurence LICOUR, Isabelle LINKENS, Sophie MEUNIER, Francis Pitz, Frédéric TORNABENE, Benoit VAN TICHELEN

Excusés :

Salvatore LORIA (procuration à Benoit VAN TICHELEN), Alain ROZENBERG (procuration à Gwenaëlle Lefèvre)

Invitée :

Murielle NORRO, Coordinatrice

La séance débute par une finalisation de l'ordre du jour avec les points rajoutés et les divers.

1. Approbation du PV du 19 mars 2019

- PV approuvé moyennant changement de date (19/03 et non 19/02)
- Précision : au point 2 : concernant le renouvellement de la subvention facultative : « le moment venu » signifie « dès qu'on a un nouveau Ministre »
- Le PV est approuvé

2. Avant-projet de Décret

Suite à l'actualité après l'Assemblée Générale du 15 mars, Benoit Van Tichelen et Isabelle Linkens ont eu des contacts avec des parlementaires :

- Essayer d'avoir une majorité alternative face à l'APD ;
- Recevoir des informations : APD SSM ne passerait pas au Parlement sous cette législature (accords entre majorité et opposition pour faire passer certains projets, dont APD SSM ne faisait pas partie) ;
- Demande de rencontre au Cabinet : reporté au 4-5 mai par l'interlocuteur du Cabinet. D'où un nouveau contact afin d'obtenir un RDV plus rapidement. Impossible.
- L'APD est au placard.
- Un mail a été envoyé aux membres afin de montrer qu'on donne suite à l'AG et qu'on enterme et posons des actes par rapport à une série de décisions et discussions internes.

Un courrier de la Ministre Gréoli a été adressé à la FéWaSSM : il est daté du 29 mars. Elle répond à nos courriers sans en préciser les dates (Vos courriers ont retenu toute mon attention...)

Le mail (« suite AG »/Courrier aux Parlementaires) envoyé aux membres n'était pas pas suffisamment clair, pour certains, le courrier a été envoyé aux Parlementaires.

Question sur la pertinence d'envoyer ce texte aux parlementaires en raison de la situation politique. Il serait plus pertinent de l'envoyer aux Présidents de Partis qui seront toujours présents après les élections. Le texte doit être modifié : se limiter aux avancées, aux points de blocage et à notre volonté de continuer les négociations. Gwennaëlle Lefèbvre et Murielle Norro feront une proposition de texte qui sera validé par le Bureau.

Question à poser à l'AG. Soit on considère que l'APD est une base de travail et on demande au prochain gouvernement de la prendre comme base de travail tout en continuant à y travailler, soit on veut tout recommencer. C'est une question qu'on devrait soumettre à l'AG du 18 juin, bien qu'on ne sait dire si c'est trop tard (par rapport à maintenant) ou trop tôt (par rapport au futur). *Pour être en adéquation avec le courrier envoyé aux présidents de partis, on demande à l'AG pour continuer à travailler sur base du texte actuel.*

Décisions :

- Envoi du courrier actualisé aux membres ET aux Présidents de Parti.
- Contacter Madame Demarteau de l'AVIQ car elle est très pointue sur la lecture technique d'un Décret.
- Confier aux Commissions/secteur les questions que nous avons soulevées.
- Le CA réaffirme les mandats des Commissions par rapport au Projet de Décret : CAF ; CS&P- Mode COMU ; CE&C – Clinique.
- Dès que le Cabinet se constitue : Envoi d'un courrier aux nouveaux ministres et parlementaires.

3. ANM : UNIPSO

Sophie Meunier suivait les réunions ANM (Accords Non Marchands). Elle a demandé à Murielle Norro d'aller aux réunions à l'avenir. Un résumé des informations connues est présenté.

Le secteur public a signé les ANM.

Quelques éléments concernant les ANM du côté du secteur privé:

- processus/méthodologie de la "concertation" malmené(e);
- le gouvernement a simplifié toutes une série de considérants ;
- l'enveloppe budgétaire évolue selon l'indexe et l'emploi mais ne prend pas en compte la création de nouveaux emplois et/ou de nouveaux services dans le calcul budgétaire (technique budgétaire qui repose sur l'élaboration d'un cadastre n-1 pour financer l'année "n");
- pas de subvention des fédérations ni de la concertation sociale (série de mesures ont été modifiées);
- par contre, augmentation à 4,5% du financement (avant : 3%) relatif aux initiatives, normes d'encadrement, etc (le Cabinet a une vision souple de l'utilisation de ce financement qui peut financer les fédérations) ;
- problème APE (mais dossier « gelé ») ;
- problème pour la CP319.02

Certains secteurs étaient enclins à signer ces accords (des pertes d'un côté, des gains de l'autre; certains s'y retrouvent plus que d'autres; mais de toute façon, marge de manoeuvre quasi nulle vu la façon dont cela se passe; d'où signer pour avoir accès au financement), d'autres étaient réticents.

Une question posée : Quid si certains signent et d'autres pas ? C'est aussi une question de solidarité + risque de déplacement des problèmes vers les CP.

L'Unispo attendait un positionnement des fédérations pour le 1/04. Quid à l'heure actuelle ? A suivre.

Sophie Meunier est mandatée pour signer les ANM au nom de la FéWaSSM. On se fie à la position de l'UNIPSO. La FéWaSSM doit s'investir/s'impliquer sur ce terrain (un peu abandonné jusqu'à présent). Murielle Norro va contacter Frédéric, le coordinateur de l'UNIPSO afin de re-préciser la liste et les objectifs des différents GT UNIPSO afin que le CA puisse décider lesquels il faut suivre. Sophie Meunier souligne déjà un intérêt pour 2 GT : le GT « Emploi & Formation », le GT « Simplification Administrative.

Et la FASS : Cf. Alain. Le point est reporté au prochain CA.

4. Retour des commissions et groupes de travail

CAF : Prochaine réunion le 23/04. Réunion sur la fonction des DA avec l'objectif de créer un GT spécifique sur la fonction (ex. de question : temps de travail que cela représente, pour une personne et dans l'équipe ?). Le 21 mai, quelqu'un de JADE/TOPAZ, Nicolas Baumer est invité pour nous expliquer les fonctionnalités de TOPAZ.

CE&C : Prochaine réunion le 25/04. Travail autour de l'évaluation : évaluation du fonctionnement des services et du travail clinique. Face à l'APD, un argumentaire – produit par cette Commission - a été transmis au CA. L'évaluation du fonctionnement des services suppose des statistiques. Le travail autour de cette question est post-posé car le Crésam espère avoir le mandat et il serait plus pertinent de travailler ce point en collaboration. La note sur l'argumentaire est trop liée au privé selon certains. Proposition de mettre ce point à l'OJ du prochain CA.

CS&P : Prochaine réunion le 23/04. On va y lister ce qu'on doit travailler en termes de communication interne et externe. On va revenir à/rappeler les objectifs de départ afin de se les réapproprier maintenant qu'on est « hors urgence APD ».

Transversal aux trois Commissions :

- Commissions = Groupes ouverts.
- Envoi des PV au CA et aux Membres, ces PV doivent contenir des infos finalisées et les questions et interpellations.
- Inviter l'ensemble des membres + ordre du jour
- Quand un thème ou un point traité est terminé, rédiger une note sur ce qui s'est fait, les avancées et les questions et la transmettre aux Membres

5. Psytoyens

- Angelique Vrancken sera présente au CA du mois de mai.
- Psytoyens a demandé à la FéWaSSM que lorsqu'elle se positionne ou prend une décision qui n'est pas suivie par Psytoyens, cela soit explicitement exprimé/noté. Pas possible (collégialité – position prise doit être soutenue par les personnes présentes au CA). L'objectif de départ de Psytoyens étant d'avoir une voix consultative et non délibérative.
- Psytoyens souhaite travailler sur ce qui pose problème : gratuité, liste d'attente... Par rapport à l'APD : mise en évidence d'une série de points d'attention. A travailler en commission.
- Pour faire entendre la voix de Pystiyens,, le CA est-il le meilleur lieu ? Cela sera discuté au prochain CA
- Point à mettre à l'OJ comme 1^{er} point du prochain CA (21/05) : Présentation + modification statuts.

6. Newsletter

Listing des points à mettre dans la Newsletter

7. Divers

7.1 Révision des statuts

Les points sont liés aux problèmes rencontrés :

- Par rapport à la composition du Conseil d'Administration, les statuts stipulent qu'il ne pouvait pas siéger 2 personnes du même P.O (12 membres issus de AG + 1 administrateur issu de chaque Commission + 1 place pour Psytoyens). Ne devrait-on pas supprimer la question du PO pour les administrateurs issus des Commissions ?
- On doit respecter une répartition des administrateurs selon les Provinces mais il faudrait pouvoir ouvrir les candidatures lors d'un second tour quand il n'y a pas assez de candidats d'une province.
- Les statuts ne prévoient pas une délégation d'administrateurs pouvant représenter l'asbl.
- L'AG est ouverte à tous, au-delà des personnes mandatées. Question : Assemblée ouverte à tous ou pas ?
- Psytoyens : Frédéric dit qu'ils seraient plus à l'aise avec une voix consultative dans les commissions. Ils vont y réfléchir. Mettre Psytoyens comme premier point à l'OJ du prochain CA.
- Procédures de démission et exclusion sont-elles claires ? A vérifier/Réfléchir.

Groupe de travail sur les statuts : Sophie Meunier, Isabelle Cammarata, Isabelle Linkens, Chantal Dambly et Murielle Norro.

7.2 AG du 18/06

OJ à envoyer après CA du 21/05 : convocation, rapport moral, projet de décret, comptes 2018, budget et cotisations 2019, révision des statuts, ...

La révision des statuts nécessitera un quorum de 2/3 des membres présents ou représentés.

7.3 Projet « Promotion Santé en Prison »

Catherine Dungalhoeff suit le projet via la Fédito. Murielle Norro a participé à la réunion du 8 avril. Les 3 fédérations (Promotion de la santé, Fédito, Féwassm) sont impliquées. Elles ont décidé de ne pas répondre à l'appel à projet.

Décisions à propos de la communication externe :

- On ne dépasse pas la communication du courrier envoyé à I. Demaret. On peut en parler si on est interpellés sur le sujet.
- On réserve notre communication au Cabinet pour le moment.
- Si on nous demande le courrier, on peut le transmettre.

Positionnement sur la prolongation :

- On ne répond pas à l'appel en l'état.
- Garder notre ligne de conduite. Faire une proposition sur le processus, rester dans le groupe de travail si cette alternative est acceptée.

7.4 Demande AVIQ : Formation TMS-ONE

Seuls 2 services se sont proposés : Alfa et le SSM de Binche. L'AVIQ en a été informée et ces deux services ont été invités à participer à une 1^{ère} réunion. Le CA demande de leur rappeler qu'ils sont

représentants de la Féwassm et qu'ils doivent donc faire remonter l'info au CA et ne pas se positionner en leur nom.

7.5 Visa pour les psychologues

Michaël Demelenne nous informe de l'existence d'un visa délivré par le Fédéral aux psychologues cliniciens. Ce visa serait obligatoire pour pouvoir exercer. Frédéric Tornabene va transmettre les coordonnées de Thierry Lottin qui a largement travaillé cette question en tant Président de l'Union professionnelle des psychologues cliniciens francophones (UPPCF) à Michaël Demelenne.

Le CA est levé